



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EDPS/2014/15

Bruxelles, jeudi 4 décembre 2014

Peter Hustinx félicite la nouvelle équipe dynamique du CEPD

Le Contrôleur européen de la protection des données sortant, Peter Hustinx, a **félicité** ses successeurs, qui ont été nommés aujourd'hui par une décision commune du Parlement européen et du Conseil. Le Contrôleur adjoint actuel, **Giovanni Buttarelli**, remplacera Peter Hustinx, alors que **Wojciech Wiewiórowski** a été nommé Contrôleur adjoint.

Peter Hustinx déclare: "*Je suis très satisfait que le processus de sélection du CEPD a enfin abouti après tant de mois d'incertitude. Je suis particulièrement heureux de remettre l'institution dans les mains de deux **experts renommés en protection de données, Giovanni Buttarelli et Wojciech Wiewiórowski**. La nouvelle équipe prend le relais à un moment crucial, avec de nombreux sujets difficiles qui réclament toute leur attention. Je leur souhaite pleine réussite pour consolider la réputation du CEPD comme **point de référence** en matière de protection des données en Europe.*"

Le départ de Peter Hustinx et l'adoption prochaine d'un nouveau cadre législatif en protection des données marqueront le début d'une **nouvelle ère** pour le CEPD. Depuis 2004, Peter Hustinx a dirigé la plus jeune institution de l'UE depuis ses tout débuts. Sous sa direction, le CEPD est devenu une voix respectée, experte et influente au sein de l'UE et de la communauté de la protection des données.

La nomination de Giovanni Buttarelli en tant que Contrôleur assure à la fois **continuité** et **leadership** en matière de protection de données européenne. Giovanni Buttarelli dispose d'une vaste expérience multidisciplinaire, en particulier sur les questions de protection des données. Depuis 2009, il exerce la fonction de Contrôleur adjoint aux côtés de Peter Hustinx et avant cela, il a été Secrétaire général de l'autorité italienne de protection des données, le *Garante*. Il prend son nouveau poste de Contrôleur européen de la protection des données aujourd'hui.

Giovanni Buttarelli, nouveau CEPD, déclare: "*Nous entrons dans une **phase cruciale** pour la protection des données en Europe. Le développement rapide des nouvelles technologies exige des solutions appropriées. Je suis **déterminé** à soutenir pleinement le législateur européen dans son action visant à adopter la **réforme de la protection des données** en 2015 et à mettre en œuvre des mécanismes de protection des données **modernes** et précurseurs. Face aux défis liés au **'big data'**, le temps est venu de renforcer la protection des données et de la vie privée dans l'environnement **numérique**.*"

Wojciech Wiewiórowski, qui remplacera Giovanni Buttarelli comme Contrôleur adjoint, est également une **figure respectée** dans le domaine de la protection des données. Il vient de quitter son poste d'Inspecteur général de l'autorité polonaise de protection des données, *GIODO*, et de vice-président du Groupe de travail de l'Article 29 pour rejoindre le CEPD.

Wojciech Wiewiórowski, nouveau Contrôleur adjoint, déclare: "*Je suis impatient de mettre à profit toute mon expérience acquise dans **la mise en application effective** et dans le **savoir-faire technologique** pour renforcer en pratique les principes de protection des données existants et futurs. Les institutions de l'UE doivent assurer un niveau élevé de **conformité** et continuer à appliquer le principe de **responsabilisation** qui sera développé dans la réforme.*"

Informations générales

Giovanni Buttarelli (Contrôleur) et **Wojciech Wiewiórowski** (Contrôleur adjoint) sont les deux membres de l'institution, nommés par une décision commune du Parlement européen et du Conseil. Nommés pour un mandat de cinq ans, ils entrent en fonction ce 4 décembre 2014.

Les fonctions de Contrôleur européen de la protection des données et de Contrôleur adjoint sont prévues par le [règlement \(CE\) n° 45/2001](#) relatif à la protection des données personnelles dans les institutions et organes de l'UE. La procédure de sélection implique les trois principales institutions de l'UE, la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil. Suite à un appel public à candidatures, un comité de sélection interinstitutionnel prépare une liste des candidats les plus compétents, qui sont ensuite entendus. Le comité de sélection transmet la liste des candidats recommandés à la Commission européenne pour adoption et soumission au Parlement européen et au Conseil. Des auditions ont alors lieu au Parlement européen et au Conseil afin d'évaluer l'expérience, les compétences et l'indépendance des candidats. Elle est suivie par des discussions au Parlement et au Conseil, et, finalement, par la signature d'une décision conjointe.

Le Contrôleur et le Contrôleur adjoint sont choisis parmi des personnes dont l'indépendance ne constitue aucun doute et qui sont reconnues comme ayant une expérience solide dans le domaine de la protection des données, par exemple, parce qu'ils appartiennent ou ont appartenu aux autorités nationales de protection des données. Ils sont rééligibles.

Le règlement (CE) n° 45/2001 (Chapitre V) fixe les devoirs et compétences du Contrôleur et du Contrôleur adjoint, ainsi que l'indépendance institutionnelle de l'autorité de supervision. La mission générale du CEPD est d'assurer que les droits fondamentaux et les libertés des individus - en particulier leur vie privée - sont respectés lorsque les institutions et organes européens traitent leurs données personnelles ou développent de nouvelles politiques.

Le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) est une autorité de contrôle indépendante dont l'objectif est de protéger les données à caractère personnel et la vie privée et de promouvoir les bonnes pratiques dans les institutions et organes de l'UE. À cet effet, il remplit les tâches suivantes:

- contrôler les traitements de données à caractère personnel effectués par l'administration de l'UE;
- donner des conseils sur les politiques et les textes législatifs qui touchent à la vie privée;
- coopérer avec les autorités de même nature afin de garantir une protection des données qui soit cohérente.

Contact: press@edps.europa.eu

CEPD - Le gardien européen de la protection des données

www.edps.europa.eu



Suivez-nous sur Twitter: [@EU_EDPS](https://twitter.com/EU_EDPS)